

Direction Générale des Services / Direction des Affaires Juridiques du Domaine et de l'Administration Générale

Administration Générale

REF : DAJDAAG2011010

Signataire : JS/VL/ABW

OBJET : Election des délégués de la Commune au sein du Conseil de la Communauté d'Agglomération de Plaine Commune

LE CONSEIL,

Après avoir entendu l'exposé du Maire ;

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L2121-21, L2121-33 et L5211-6 et suivants ;

Vu la loi n°92-125 relative à l'administration territoriale de la République ;

Vu la délibération du conseil municipal n°232 du 30 septembre 1999 approuvant les statuts de la Communauté d'Agglomération de Plaine Commune, décidant de l'adhésion de la Commune d'Aubervilliers, et fixant la répartition des sièges au sein du Conseil communautaire ;

Vu l'élection, le 29 mars 2008 de Jacques SALVATOR, Jean-François MONINO, Jean-Yves VANNIER, Malika AHMED, Véronique LE BIHAN, Bernard VINCENT, Sylvain ROS, Jacqueline SANDT, Akoua-Marie KOUAME et Pascal BEAUDET, en qualité de délégués communautaires ;

Considérant que la composition de cette représentation de la Commune dans les instances de la Communauté d'Agglomération repose sur un certain équilibre politique constaté au moment où ces élections ont été effectuées, garantissant le meilleur fonctionnement des affaires municipales et communautaires, ainsi qu'une représentation des divers tendances exprimées au sein du Conseil municipal ;

Considérant que la modification de cet équilibre récemment constatée, est de nature à justifier le renouvellement de cette représentation auprès de Plaine Commune pour assurer les objectifs rappelés ci-dessus ;

Considérant la nécessité de renforcer la représentation de la ville au sein de la commune d'Aubervilliers, sur des thèmes et compétences émergents, tels que l'élaboration de l'agenda 21 ou l'implantation d'un établissement universitaire ;

Considérant l'appel à candidature pour chacun des dix sièges à pourvoir, effectué en séance ;

Considérant que le scrutin se déroulera à bulletins secrets, au scrutin uninominal, à la majorité absolue des suffrages exprimés ; si, pour chaque siège à pourvoir, un candidat n'obtient pas la majorité absolue après deux tours de scrutins, le siège sera attribué au troisième tour à la majorité relative ; en cas d'égalité, c'est le plus âgé qui se verra attribuer le siège ;

Après avoir procédé aux opérations de vote, sous la surveillance et le contrôle de Monsieur Edgard MINUMBU, secrétaire de séance et de Madame Nadia LENOURY, conseillers municipaux

DELIBERE :

DECLARE élus, chacun au premier tour de scrutin secret, à la majorité absolue des suffrages exprimés, en qualité de délégués du Conseil municipal auprès de la Communauté d'Agglomération de Plaine Commune, les élus municipaux dont les noms suivent :

- M. Jacques SALVATOR
- M. Jean François MONINO
- M. Abderrahim HAFIDI
- M. Bernard VINCENT
- M. Pascal BEAUDET
- M. Jean-Yves VANNIER
- M. Tedjini MAIZA
- Mme. Véronique LE BIHAN
- M. Marc GUERRIEN
- Mme. Jacqueline SANDT

Le Maire
Jacques SALVATOR

Reçu en Préfecture le : 13 /05/2011

Publié le : 13/05/2011

Certifié exécutoire le : 13/05/2011